



# Bulletin d'adhésion 2023

Adhérent n°:

## Vos Coordonnées

Nom et Prénom: .....

Adresse:.....

Code Postal: ..... Ville: .....

Téléphone: .....E-mail: .....

*En adhérant à AMAPortée, j'adhère également à AMAPAura, le réseau des AMAP de la région*

## AMAPortée

AMAPortée est une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Elle regroupe des adhérent-e-s autour de plusieurs producteurs et productrices respectant les valeurs de l'agriculture paysanne. Elle organise la vente directe de produits payés d'avance et elle est basée sur la solidarité des adhérent-e-s avec les producteurs et productrices face aux aléas climatiques et agricoles de la production. Cela se matérialise sous forme de contrats ou de commandes groupées.

## Adhésion au projet

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur. Par ailleurs, j'accepte les règles de fonctionnement et m'engage à les respecter, ce qui inclut la participation à diverses actions au sein de l'association (aide aux distributions, aide au jardin, etc.).

## Planning et Participation aux distributions

Le planning des distributions est consultable sur le site internet d'AMAPortée. Pendant la saison, chacun-e participe 1 ou plusieurs fois à l'organisation de la distribution

## Horaires et Lieu des distributions

Les distributions ont lieu au local d'AMAPortée, **50 rue des Anges à Viuz-en-Sallaz** (derrière la mairie), aux horaires suivants :

- Horaires normaux de distribution : **le mardi de 18h à 19h30 en haute saison (liée à la saison contrat légumes) , le mardi de 18h à 19h en basse saison**
- Certaines commandes groupées sont distribuées **le mercredi de 18h à 19h**
- Ces horaires peuvent être modifiés pour s'adapter à des contraintes techniques ou administratives

Le règlement et les contrats sont disponibles sur le site : [www.amaportee.fr](http://www.amaportee.fr)

AMAPortée reste à votre écoute tout au long de la saison sur [association@amaportee.fr](mailto:association@amaportee.fr)

Je règle ma cotisation de 22€

par chèque à l'ordre « AMAPortée »

en espèces.

Fait à ..... le .....

SIGNATURE, précédée de la mention "lu et approuvé"

Validité de l'adhésion de la date de signature à la date de l'AG 2024

**Merci de déposer ou d'envoyer l'adhésion avec son règlement à :  
Amaportée 50 rue des Anges 74250 Viuz-en-Sallaz.**